

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

ÉVÉNEMENTS	LIEUX	ORDONNANCES
1) PARADE DU JOUR DU SOUVENIR Organisateur : Légion royale canadienne.	Parc du Souvenir situé devant la Mairie de l'arrondissement de Verdun, au 4555, rue de Verdun. Trajet de la parade: départ du Parc du Souvenir vers la 1 ^{re} Avenue pour se poursuivre sur les rues Wellington et Willibrord et se terminer devant la Mairie de l'arrondissement. <i>En cas de pluie, la parade sera écourtée en ne faisant que le tour de la Mairie de l'arrondissement.</i>	Dimanche 5 novembre 2017, de 14 h à 16 h 30.
2) RUELLE HANTÉE DESROSES Organisateur : Comité de la ruelle Desroses.	Ruelle Desroses située entre les rues de Verdun et Wellington, et le boulevard Demarchais et la rue Melrose. Fermeture de rues : Fermeture des 4 entrées de la ruelle Desroses se situant le boulevard Desmarchais (2 entrées) et la rue Melrose (2 entrées).	Mardi 31 octobre 2017, de 15 h à 22 h 30.
3) NOËL SUR WELLINGTON Organisateur : SDC Wellington.	Terrain privé de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs situé à l'angle des rues Wellington et Galt.	Du 23 novembre au 17 décembre 2017, les jeudis et vendredis de 14 h à 23 h, les samedis et dimanches de 9 h à 19 h
4) CONTE DU 375^e Organisateur : SDC Wellington.	4030, rue Wellington.	Au cours de la semaine du 30 octobre 2017, pour une période de 4 h.
5) HALLOWEEN À LA STATION Organisateur : Action Prévention Verdun	La Station située au 201, rue Berlioz.	Mardi 31 octobre 2017, de 16 h à 22 h.
6) PARTY DE NOËL - COLS BLANCS/COLS BLEUS ET PROFESSIONNELS Organisateur : Comité organisateur du party de Noël des cols blancs/cols bleus/professionnels.	Salle du conseil de l'arrondissement de Verdun située au 2 ^e étage de la mairie d'arrondissement sise au 4555, rue de Verdun.	Jeudi 9 novembre 2017, de 13 h à 23 h 59.
Réalisation des travaux de construction dans le cadre du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute, incluant la construction d'un atelier et bâtiment administratif, de l'Usine Atwater	Section du parc linéaire Promenade de l'aqueduc située le long du boulevard Champlain, entre les rues Rielle et Gordon	les soirs et fins de semaine en y intégrant un horaire de travail se limitant à deux quarts de travail par jour, soit entre 7 h le matin et 16 h 30 l'après-midi pour le premier quart et entre 16 h 30 l'après-midi et 2 h du matin pour le deuxième quart et ce, du lundi matin 7 h au dimanche matin 2 h et ce, jusqu'au 31 décembre 2017
Réalisation de travaux de pavage dans le cadre de la réfection du boulevard Champlain et de la rue de l'Église (Contrat 327501)	Boulevard Champlain et rue de l'Église	En dehors des périodes permises par la réglementation.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C;

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 12 octobre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA